

[La position puritaine à l'égard de l'adultère - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0013

SourceBoite_020-1-chem | Protestantisme. Pastorale de la chair

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

de leur position les écrits de deux des premiers Pères de l'Église. Le premier texte cité était celui d'Augustin, *Contre Julien*, et le second était celui de Jérôme, *Contre Jovinien*. Le texte d'Augustin tirait son origine d'une polémique avec l'ancien évêque d'Eclanum en Italie, Julien, qui avait accusé Augustin de continuer à professer le manichéisme; son thème était que le désir immodéré dans les rapports conjugaux entraîne un comportement adultère avec son conjoint²⁶. La même idée était défendue avec plus de force dans le texte d'Augustin *Mariage et Concupiscence*, où il déclarait que si le coït entre mari et femme avait une motivation ou une technique inconvenante, «...la femme est d'une certaine façon la prostituée de son mari ou bien celui-ci est adultère avec sa propre femme²⁷. » C'est ce dernier passage qui fit autorité dans le droit canon médiéval. Quant à l'assertion de Jérôme, reprise par le puritain Dillingham et fréquemment citée au Moyen Âge, elle se formule ainsi : « Il commit l'adultère avec sa femme en ayant pour elle un amour immodéré²⁸. » Il y a de fortes chances qu'Augustin et Jérôme fassent tous deux allusion à une déclaration attribuée au philosophe stoïcien Sénèque : « Rien n'est plus impur que d'aimer une épouse comme une femme adultère²⁹. » Quelle qu'en soit la source, ce fut cette idée que les Puritains utilisèrent dans leurs écrits pour montrer comment quelqu'un pouvait commettre l'adultère avec son conjoint.

Un autre aspect de la crainte puritaine de « l'adultère avec le conjoint » s'était exprimé lorsque les Puritains donnèrent à l'adultère une définition plus large que celle d'un coït extra-conjugal. Le terme « adultère » incluait : les motivations impudiques, la sensualité excessive et les pratiques sexuelles contraires à la nature. Si quelqu'un pénétrait dans le lit conjugal avec un désir impur, si au cours du coït il cédait à la passion sensuelle échauffée ou à un désir immodéré, ou s'il utilisait pour le coït une position contraire à la nature, il était alors coupable d'adultère avec son conjoint. Certains Puritains pensaient que le coït adultère résultait d'une passion sexuelle s'enflammant au point de faire perdre la raison et de dégénérer en un acte bestial et lascif. William Gouge, qui se dit parfois gêné de mentionner ce mal capable d'envahir l'acte conjugal, écrivait, comme avertissement à ses lecteurs :

« Car beaucoup de maris intempérants et impudiques, lâchant la bride à leur tenace concupiscence, manifestent autant d'inconvenance et de réelle obscénité dans leurs paroles, leurs gestes et leurs actes (sans parler de leurs pensées qu'on ne connaît pas) à l'égard de leurs femmes, que d'autres à l'égard des catins et des prostituées, ce qui est encore plus scandaleux, et que j'ai même honte à mentionner³⁰. »

Une passion sexuelle ainsi débridée était la négation du lien entre le Christ et son Église, que devait refléter l'union des deux époux.

En ce qui concerne les pratiques sexuelles contre nature, deux autres élé-

26. John T. NOONAN, *Contraception, A History of Its Treatment by the Catholic Theologians and Canonists* (Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 1966), p. 136. Noonan cite *Contre Julien*, 2.7.20.

27. *Ibid.*, 136. Noonan cite *Mariage et Concupiscence* de saint Augustin. 1.15.17. Cf. CSEL 42, 228-230.

28. Francis DILLINGHAM, *Christian Oeconomy or Household Government*, fol. 20 v°. C'est le second fol. 20 v°, dans le volume. Le passage de *Contre Jovinien* est 1.49.

29. NOONAN, *Contraception*, p. 47. Noonan cite Sénèque, *Fragments*, éd. Friedrich G. Hasse (Leipzig, 1897), n° 84.

30. GOUGE, *Of Domesticall Duties*, p. 416.



pas de verso